

Conseiller pédagogique de circonscription

CADRE DE FONCTIONNEMENT :

Collaborateur direct de l'IEN, le CPC est placé sous sa responsabilité.

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCÉES :

Les missions des conseillers pédagogiques sont inscrites dans la circulaire n°2015-114 du 21-07-2015 parue au BOEN n°30 du 23-07-2015.

- Aider et conseiller les enseignants dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines
- Intervenir dans les animations pédagogiques et les stages de formation
- Mettre en place la formation en constellations dans le cadre des plans « Français », « Mathématiques » et « Maternelle »
- Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école
- Participer au pilotage de la circonscription

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES REQUISES :

- Aptitude à l'analyse et à la synthèse
- Maîtrise affirmée des outils d'évaluation et numériques
- Sens de la communication et du travail d'équipe
- Détention du CAFIPEMF

IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE :

Les missions engendrent des déplacements réguliers sur le territoire de la circonscription d'exercice ou le département.

CONTACT :

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame ou Monsieur l'IEN en charge de la circonscription concernée, au secrétariat de la circonscription.